

# S.S.I.A.P.1 (RAN- Remise à niveau) Agent des Services de Sécurité Incendie et d'Assistance à personnes



## **Personnel concerné par la formation**

- Agents de sécurité incendie en établissement recevant du public (ERP) ou en immeuble de grande hauteur (IGH) n'ayant pas occupé l'emploi depuis plus de trois ans, ou n'étant pas à jour de son recyclage triennal obligatoire.

## **Pré requis**

- Diplôme SSIAP 1 ou qualification équivalente
- Maîtrise de la langue française (Test Niveau B1)
- SST, PSE 1 ou PSC 1 en cours de validité
- *Les conditions sont précisées aux articles 4 et 7 de l'arrêté du 2 mai 2005 :*  
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000448223>

## **Objectifs de la formation**

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable d'occuper le poste d'agent des services de sécurité incendie conformément à l'article 2 et à l'annexe I de l'arrêté de référence (référentiels d'emplois).

## **Durée de la formation**

➤ **21 heures** soit 3 jours

## **Financement de la formation**

❖ Nous contacter.

## **Nombre de participants**

12 stagiaires maximum

## **Périodicité**

- **Remise à niveau (3 jours de formation) tous les 3 ans** ou Recyclage (2 jours de formation) ; ces recyclages doivent avoir lieu au plus tard le jour de la date anniversaire de la délivrance du diplôme SSIAP ou de la qualification de secourisme.

**AFC-IDF - contact@afc-idf.fr - Tel : 01.43.90.98.00 Portable : 06.98.74.10.24**

siège social situé 24 boulevard Paul Vaillant Couturier – 94200 Ivry-sur-Seine – Déclaration d'activité 119 407 323 94 - RCS CRETEIL 504 980 970  
Autorisation CNAPS : FOR-094-2029-06-11-20240585856

OBJET	RÉVISION	CRÉATION	RÉDACTION	DESTINATION	PAGE
FF_SSIAP 1-RAN-REMISE A NIVEAU	24/06/2024	23/10/2017	SD	ADMINISTRATION	1 / 3

- Les personnes titulaires du diplôme SSIAP ayant dépassé la date limite de recyclage ou ne pouvant justifier d'au moins 1607 heures d'activité d'agent de sécurité, durant les 36 derniers mois, doivent se soumettre à une remise à niveau pour accéder à l'emploi.

#### Lieu de la formation

- ❖ AFC, 24 boulevard Paul Vaillant Couturier – 94200 Ivry-sur-Seine

#### **Personne à contacter : Mme PUMPALOVIC au 01.43.90.98.00.**

#### **Moyens d'encadrement**

- Organisme de formation déclaré à la DIRECCTE disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.
- Organisme de formation agréée par le Préfet du département pour dispenser cette formation.

#### **Moyens pédagogiques**

- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires du SSIAP et titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.
- Livret de synthèse remis à chaque stagiaire au début de la formation.
- Installations en centre de formation : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable. En cas de formation intra-entreprise, des installations équivalentes doivent être mises à disposition par l'employeur des stagiaires.

#### **Moyens techniques**

- **Dans le cas d'une formation intra-entreprise, les équipements ci-dessous doivent obligatoirement être mis à disposition par l'entreprise :**

Installations techniques et pédagogiques d'un organisme agréé par le préfet

Site d'examen validé par le président du jury

Si l'entreprise ne peut mettre à disposition les conditions matérielles requises, la formation pratique devra être effectuée dans un centre agréé.

#### **Moyens d'évaluation**

- Le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoir-faire) au moyen de fiches standardisées correspondant à une procédure intégrée au système qualité de l'organisme.
- ✓ Une **attestation de remise à niveau** est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

#### **Programme de la formation**

- **Fondamentaux de sécurité incendie (03h00)**

Evacuation des occupants

Accessibilité et mise en service des moyens de secours

Principes généraux de sécurité (déclinaisons des règlements)

- **Prévention (05h00)**

Evolution de la réglementation

Accessibilité du public

- **Moyens de secours (03h00)**

Agents extincteurs

Système de sécurité incendie (SSI)

Moyens d'extinction



**AFC-IDF - contact@afc-idf.fr - Tel : 01.43.90.98.00 Portable : 06.98.74.10.24**

siège social situé 24 boulevard Paul Vaillant Couturier – 94200 Ivry-sur-Seine – Déclaration d'activité 119 407 323 94 - RCS CRETEIL 504 980 970  
Autorisation CNAPS : FOR-094-2029-06-11-20240585856

OBJET	RÉVISION	CRÉATION	RÉDACTION	DESTINATION	PAGE
FF_SSIAP 1-RAN-REMISE A NIVEAU	24/06/2024	23/10/2017	SD	ADMINISTRATION	2 / 3

- **Mises en situation d'intervention (06h00)**

Action face à différents contextes :

- Fumées, incendies
- Evacuation des occupants et prise en charge d'une victime - Méthodes d'extinction d'un début d'incendie- Protection individuelle
- Levées de doutes

Utilisation des moyens de communication mobiles

- **Exploitation du poste central de sécurité (02h00)**

Différents matériels du poste de sécurité (documents, plans, UAE, GTC...)

Réception des appels d'alerte interne

Accueil des secours

Information de la hiérarchie

- **Rondes de sécurité et de surveillance des travaux (02h00)**

Objectifs de la ronde

Modalités de réalisation

Contrôle des rondes et renseignement de la main courante

Utilisation des moyens de communication mobiles

Mesures adaptées de protection des travaux

- **Bilan de la formation**

AFC-IDF	OBJET	RÉVISION	CRÉATION	RÉDACTION	DESTINATION	PAGE
	FF_SSIAP 1-RAN-REMISE A NIVEAU	24/06/2024	23/10/2017	SD	ADMINISTRATION	<b>3 / 3</b>